DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 15

de Présents : 14

de Votants : 15

OBJET (41)
Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection – délibération de principe

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : **13/10/2026**

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le : **05/10/2026**

COMMUNE DE TRESSIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marine THIEFFRY.

Etaient présents : BLANGY Jean-Louis, BODIN Emily, BORREWATER Bruce, BRABANT Cyril, BROUTIN Marie-Ange, DOSSIN Hugo, GARRET Anne, HENNEVIN Jean, LONGUEMART Thomas, MALCORPS Chrystèle, REISENTHEL François, SEYS Noémie, SYX Kathy, THIEFFRY Marine.

Absente excusée :
DESMETTRE Raphaëlle ayant donné procuration à Monsieur Bruce BORREWATER

Monsieur Bruce BORREWATER a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Mise en place d'un dispositif de vidéoprotection – délibération de principe

La Maire expose que la commune souhaite étudier la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection afin de contribuer à la sécurité des personnes et des biens, à la prévention des actes de délinquance et d'incivilité, ainsi qu'à la protection des équipements publics.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police du maire et devra respecter les dispositions du Code de la sécurité intérieure ainsi que la réglementation relative à la protection des données personnelles.

La mise en œuvre effective du dispositif sera soumise aux autorisations réglementaires nécessaires, notamment à l'autorisation préfectorale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à engager les études techniques, financières et réglementaires nécessaires ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles de participer au financement de l'opération ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce projet ;
- **PRÉCISE** qu'une délibération complémentaire pourra être présentée au Conseil municipal pour arrêter le programme définitif et les crédits nécessaires à sa réalisation.

Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Pour copie conforme,
La Maire,
Marine THIEFFRY

MAIRIE DE TRESSIN (NORD)

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance,
Bruce BORREWATER